## AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

# SYNTHESE DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 21 septembre 2016

Le comité stratégique s'est réuni le 21 septembre 2016, de 9 h 34 à 12 h 22, sous la présidence de M. Yannick BLANC. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique;
- point d'étape sur la montée en charge ;
- bilan de l'événement « rassemblement des forces de l'engagement » du 31 août 2016 et présentation des résultats de la consultation des 80 volontaires;
- rénovation du comité stratégique : présentation du projet de réforme

\*\*\*

## Ouverture de la séance par le président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique, le président rappelle l'ordre du jour puis met aux voix les minutes du comité stratégique du 21 juin 2016.

#### Aucune observation n'étant formulée, les minutes sont approuvées à l'unanimité.

M. LOUIS fait part de son souhait d'avoir des nouvelles de la santé de l'ancien président de l'Agence, François CHEREQUE.

### Point d'étape sur la montée en charge

Mme ANTONIOLLI indique qu'au 1er septembre, l'objectif en nombre de postes agréés était atteint à un peu plus de 77 %, 83 % sur les agréments nationaux et 69 % au niveau local. Plus de 75 000 missions sont disponibles pour les volontaires cette année. Par rapport à l'année précédente, le nombre de postes proposés a fortement augmenté, voire quasiment doublé. Cependant, même si ces chiffres témoignent d'une belle dynamique, ils indiquent aussi qu'il reste un peu plus de 20 000 postes à agréer dans les trois prochains mois et il y a un peu de retard par rapport aux projections et au budget initial. Ce retard s'étalant sur tous les mois de l'année, il risque d'être un peu difficile à rattraper à ce stade. Les agréments nationaux suivent une bonne tendance, avec de nombreux avenants qui arrivent, ce qui signifie que les organismes déjà engagés poursuivent les efforts et proposent d'accueillir plus de jeunes qu'ils ne l'avaient prévu initialement. Néanmoins, il n'y a pas de nouveau grand partenaire susceptible de combler le retard. Côté agréments locaux, la réforme territoriale et la possibilité d'agréer au niveau des départements font que les préfectures ont dû se mettre en place et le premier trimestre était un peu en retard. Désormais la dynamique est là, la capacité à trouver, négocier, agréer de nouvelles missions est en route et l'atterrissage pourrait être à la hauteur de ce qui est attendu. Il n'est donc globalement pas impossible d'arriver à trouver encore de 10 à 15 000 missions nouvelles d'ici à la fin de l'année.

Le nombre d'entrées, à la même date, était de 21 897 contrats validés. Les validations prenant un peu de temps, il s'agit d'une bonne tendance et, compte tenu de ceux qui avaient démarré en fin d'année dernière, le nombre de volontaires en stock pour l'année 2016 est de près de 52 000. Par conséquent, le volume réalisé à la toute fin de l'année précédente avait déjà été atteint début septembre de cette année. La dynamique est donc bonne aussi de ce point de vue. D'autant que la grosse entrée de volontaires a lieu ces mois-ci, ce qui est assez encourageant du point de vue de l'atteinte des objectifs.

Le taux de réalisation, c'est-à-dire le nombre de jeunes qui entrent dans le dispositif par rapport au nombre de postes agréés, était de 75 % l'année dernière. Dans une année de forte montée en charge avec plus de la moitié des organismes d'accueil qui sont nouveaux, c'est une donnée plutôt encourageante. Il y a encore cette année de nombreux organismes nouveaux, mais un

certain nombre de ceux qui accueillent des gros volumes de volontaires sont dans leur deuxième année, et il est possible d'espérer un taux de réalisation au moins équivalent à celui de l'année dernière. Cependant, pour être prudent, le taux de réalisation retenu va de 70 à 80 %. L'Education nationale, qui doit normalement accueillir 10 000 jeunes d'ici à la fin de l'année, accueille sa deuxième promotion de volontaires et ses résultats auront une influence sur ce taux de réalisation.

Au vu de ces éléments, le nombre de 110 000 volontaires sera un peu difficile à atteindre mais en fonction du taux de réalisation et du nombre de missions qui pourront être offertes dans les semaines à venir, l'Agence mise sur un stock de volontaires entre 90 et 97 000 jeunes et approcherait donc des 100 000, niveau important à atteindre pour poursuivre la croissance l'année prochaine.

Le président invite les participants à émettre leurs observations sur ces données et tendances statistiques.

Selon Mme BADIANE (Ville d'Evry), ces chiffres confirment plutôt une tendance, du moins à l'échelle locale du territoire d'Evry et du grand Paris Sud où la campagne de recrutement a commencé le 22 août et se terminera le 6 octobre. A ce jour, seulement 15 dossiers ont été déposés pour 30 missions proposées en mairie, dont huit avec le concours de GRDF via le dispositif Civigaz. Quatre chargés de mission sont mobilisés « jour et nuit » puisqu'ils sont tous issus d'Evry, pour recruter des jeunes, comme elle-même le fait d'ailleurs. Force est de constater cependant que beaucoup de jeunes sont intéressés, mais que beaucoup n'ont pas encore fait la démarche et se réveilleront à la dernière minute.

Le problème auquel il faut faire face est « qualitatif ». De plus en plus de jeunes sont en décrochage scolaire et voient ce dispositif comme un moyen de mettre le pied à l'étrier et dans le marché du travail. Il est donc nécessaire de leur expliquer que ce n'est pas un simple job mais bien une mission de volontariat et d'engagement. L'année dernière 40 missions ont été proposées, sur lesquelles deux se sont terminées par des ruptures de contrats alors même qu'une quinzaine de jeunes ont dû être accompagnés, s'agissant d'un public de plus en plus en difficulté. C'est une difficulté d'adapter les missions proposées. Dans une municipalité, il est difficile de proposer 37 missions dans le sport-loisirs ou dans des domaines qui sont sur le terrain et qui semblent un peu plus ludiques. Cette année ont été proposées des missions, pour certaines un peu plus « light », moins institutionnelles et qui demandent moins de formalisme, mais il existe une réelle difficulté sur ce point puisque sur les quinze jeunes qui se sont positionnés, sept veulent être au service des sports et les autres dans les loisirs.

Mme TRELLU-KANE (Unis-Cité) a le souvenir que Pôle Emploi et l'Education nationale étaient de gros pourvoyeurs d'offres et demande ce qu'il en est en ce qui concernne les agréments, le réalisé et les grandes tendances.

Mme ANTONIOLLI indique que l'Education nationale avait proposé 5 000 missions l'année précédente et 10 000 cette année, mais la rentrée est en train de se faire et il est difficile de dire quel sera le taux de réalisation puisqu'il est prévu que les volontaires entrent dans le dispositif plutôt entre octobre et novembre pour le plus grand nombre et jusqu'aux premiers jours de janvier. Toutefois les interlocuteurs sont plutôt optimistes dans la mesure où les académies sont mieux préparées que l'année dernière, où il avait fallu s'organiser dans le courant de l'été pour accueillir les jeunes début septembre. Cette année des contrats sont déjà signés et des volontaires déjà en poste, ce qui n'était pas le cas l'année dernière, où les premiers étaient arrivés au mieux début octobre.

Pôle Emploi a augmenté ses offres de missions par rapport à l'année dernière où il avait 1 800 postes agréés et a accueilli 1 800 jeunes. Actuellement il offre plus de 2 200 missions et a déjà accueilli plus de 1 800 jeunes cette année.

Ces nouveaux partenaires qui offrent de nombreuses missions ont des taux de réalisation plutôt bons, ce qui permet d'être optimiste sur le taux de réalisation global.

Mme PAOLETTI propose à Mme ANTONIOLLI de donner quelques éléments sur les collectivités territoriales, même si les chiffres ne sont pas consolidés, et demande, en ce qui concerne les associations, quels sont les nouveaux entrants de taille importante, s'il y en a, ainsi que les tendances en ce qui concerne les fédérations sportives.

Mme ANTONIOLLI confirme qu'elle ne dispose pas des données consolidées, mais que la dynamique est également en train de se développer dans les collectivités.

Enormément de dossiers sont déposés au niveau local par de nouvelles collectivités – près de trente conseils départementaux, de nombreuses villes. Quasiment toutes les grandes villes, désormais, accueillent des volontaires en service civique. Il faut maintenant diffuser dans les villes moyennes, voire petites. Des séminaires ont été organisés avec le CNFPT pendant le premier semestre et les agréments arrivent.

Dans le domaine du sport, la direction des sports est assez dynamique dans ses relations avec les fédérations sportives. Celles qui étaient déjà engagées augmentent fortement leur offre de missions et de nouvelles fédérations, par exemple celle de basket, entrent avec des volumes assez importants d'entrée de jeu.

En termes associatifs, le secteur médico-social est aussi en train de se développer fortement. L'Agence travaille avec les grandes têtes de réseau, notamment la FEHAP, l'UNIOPSS et avec les ARS qui elles-mêmes peuvent accueillir des volontaires et qui appuient les référents territoriaux de l'Agence dans la mobilisation de ce secteur qui est aussi un secteur clé pour le développement du service civique.

M. LOUIS (Les Enfants du Canal) signale que la montée en charge les oblige à changer également leurs méthodes de recrutement. En effet, les jeunes se révèlent très volatiles, c'est-à-dire qu'ils postulent mais que s'ils n'ont pas été contactés dans les 24 heures ou les deux jours, la candidature n'existe plus. Cela change complètement avec ce qui se passait auparavant, où beaucoup de jeunes postulaient alors qu'il y avait peu de missions. Il met donc en garde toutes les structures concernant les difficultés accrues de recrutement. Cela signifie qu'il faudra prévoir plus de temps dans les calendriers donnés dans le cadre des missions, pour avoir plus de postulants.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE (Direction du service national – JDC) rappelle que la DSN a un agrément depuis plusieurs années – elle a un peu lancé le mouvement au niveau du ministère de la Défense – et que plus récemment celui-ci a obtenu lui aussi un agrément. Il demande comment fusionner ces deux agréments pour n'en avoir plus qu'un seul et qui il doit contacter pour cela. En second lieu, il observe qu'il a reçu plusieurs appels téléphoniques de nouveaux organismes du ministère de la Défense qui souhaitent proposer des postes. Les propos entendus précédemment évoquaient des avenants, et il demande confirmation que cela veut dire qu'il est possible, au fil de l'eau, d'entrer dans le dispositif.

Mme ANTONIOLLI propose au lieutenant-colonel BOURDETTE de se rapprocher d'elle pour organiser la fusion des agréments avec le pôle Agréments. En effet, comme tous les ans, la campagne d'agréments 2017 va bientôt être lancée. Dans ce cadre, il sera demandé à tous les organismes leurs prévisions d'accueil 2017 et éventuellement les nouvelles missions et nouveaux établissements d'accueil qui pourraient venir renforcer les dispositifs existants. C'est à cette occasion que pourront être faits les avenants nécessaires à la fusion.

M. LESTERLIN (député de l'Allier) estime que sur ce sujet, il serait intéressant de savoir, après les échanges qui ont eu lieu avec le gouvernement, ce que vont devenir les JDC. La question est de savoir si c'est le statu quo ou si les JDC sont multipliées, si elles se transforment en période de réserve et, le cas échéant, quel sera le rôle des réserves dans l'animation de la JDC aux côtés des militaires.

Le président répond qu'au cours de l'été, il a rencontré le général PONTIES, qui a été nommé par le ministre de la Défense pour chapeauter l'ensemble des problématiques jeunesse du

ministère de la Défense, y compris la JDC. C'est une très bonne nouvelle de voir le ministère de la Défense être dans une dynamique de recrutement de services civiques. Tous les liens qui pourront être établis entre l'engagement civique, sous la forme du service civique ou de la réserve civique, et les différentes modalités d'engagement liées à la défense sont quelque chose de très positif pour l'esprit de défense.

Pour répondre précisément à la question de M. LESTERLIN, il fait part d'une première réunion de travail avec le général PONTIES et indique qu'a été montée une petite équipe très restreinte avec un collaborateur recruté à cette fin, l'équipe du Haut-commissaire et un représentant du ministère de l'Education nationale pour commencer à élaborer deux ou trois scénarii d'évolution de la JDC. Le cercle de la réflexion sera élargi dès qu'un premier schéma aura pris corps pour alimenter cette réflexion. Cela veut dire que la deuxième étape, qui permettra de soumettre les premières hypothèses de travail, aura lieu vraisemblablement au mois de novembre.

M. LESTERLIN remercie de sa réponse M. BLANC au titre de ses fonctions de haut-commissaire, mais rappelle que la partie du code du service national qui touche à la JDC n'est pas réglementaire mais législative et que, comme il l'a précisé lors du dernier comité stratégique, les trains législatifs ne passent pas tous les matins. Il ignore comment loi « Egalité et citoyenneté » sera « détricotée » au Sénat, mais juge nécessaire d'être fixé sur ce point avant la deuxième lecture à l'Assemblée nationale s'il s'avère nécessaire de modifier le code du service national.

Le président assure que s'il est possible d'aller aussi rapidement en matière législative, ce sera fait. Toutefois, les questions d'organisation, de faisabilité, de partenaires à mobiliser interdisent de trouver une solution sur le papier sans donner aussi les outils pour les mettre en œuvre. Si la JDC doit évoluer et se traduire par exemple par plusieurs jours de rassemblements des jeunes — qui ne seraient pas en continuité, la question de l'hébergement étant quasiment insurmontable — il faut travailler sur les contenus de ces journées. Si quelque chose peut être débloqué par un amendement de deux ou trois lignes, le Parlement le fera, mais il faut quand même savoir dans quelle direction aller de manière un peu plus précise. C'est le travail qui est en cours.

Concernant la montée en charge et ce qui se passe dans les grands organismes, il indique que les rencontres qu'il a eues ces derniers mois – notamment avec l'UNIOPSS, par exemple – lui donnent à penser que l'année 2016 a été pour un certain nombre d'entre eux une année de rodage de la démarche de service civique. Dans certains grands organismes, qui se sont engagés sur des nombres significatifs de jeunes volontaires, leurs structures, leurs cadres, les personnes chargées d'exercer le tutorat ont mis un certain temps à assimiler ce qu'ils devaient faire, à surmonter leurs premières craintes, etc. Il pourrait, par conséquent, très bien se produire une accélération de l'effet des conventions signées début 2016, qui pourrait se faire sentir plutôt en fin d'année.

Il y a des difficultés à surmonter, telles que celles que Mme BADIANE a signalées, mais une fois que l'expérience du service civique est là, elle est toujours vécue dans les organismes qui la mettent en œuvre comme essentiellement positive. Par conséquent, la dynamique est vraiment dans une phase d'accélération.

Dans le prolongement de la remarque de M. LOUIS sur le recrutement, Mme DAYAN (Ligue de l'enseignement) demande si l'Agence a pu mesurer l'écart entre les missions publiées, *a priori* pourvues, et le nombre de jeunes candidats à une mission de service civique. Cet écart était encore relativement important l'année dernière et il serait intéressant de savoir s'il évolue ou pas.

Pour Mme PAOLETTI, c'est une donnée qu'il faut consolider sur une année entière. En effet, les cohortes de jeunes nécessitent d'avoir une vision sur l'année et il y a toujours la même « difficulté » méthodologique, à savoir que le site internet permet de mesurer l'ensemble des candidatures des jeunes et des missions disponibles, mais que les jeunes ne se connectent pas forcément sur internet. Ils passent par d'autres canaux : street marketing, bouche à oreille,

rencontres associatives, etc. Aujourd'hui, environ la moitié des jeunes trouvent leur mission sur le site internet, l'autre moitié par un autre mode de contact.

Les chiffres qui proviennent d'internet montrent une très bonne dynamique d'inscrits sur le site. En revanche, il y a moins de candidats, mais qui candidatent plus. Ces premières tendances montrent en termes de notoriété, d'inscrits tous profils, dont essentiellement des jeunes, une très bonne augmentation, avec à peu près un doublement par rapport à l'année dernière. En revanche, s'agissant des jeunes qui sont candidats, c'est-à-dire qui remplissent l'ensemble de la fiche de candidature, l'augmentation n'est pas la même, mais les jeunes candidatent de manière plus qualitative sur plus de missions. Il y a davantage d'efforts pour trouver une mission. Ces éléments sont toutefois à prendre avec des pincettes, ne concernant que cette moitié de jeunes qui passent par internet. En outre, il y manque les cohortes importantes de début d'année. Par conséquent, c'est à la fin de 2016 qu'il sera possible de voir si la proportion de quatre jeunes pour une mission se confirme ou diminue, en tout cas sur internet.

Mme BUSSON (Cotravaux) remarque cependant que les jeunes candidatent probablement à plusieurs missions et qu'il s'agit, pour beaucoup, de candidatures standard. Fort peu de jeunes individualisent la réponse qu'ils font au projet auquel ils candidatent, avec des formules extraordinaires qui se retrouvent jeune après jeune. Suivant les vagues de candidatures, les mêmes phrases clés sur la motivation apparaissent dans nombre d'entre elles. La difficulté est de passer cette étape de première candidature pour aller plus loin, sous peine d'évacuer 90 % des candidatures reçues en estimant que le jeune n'a pas lu le projet et qu'il ne s'est pas intéressé à l'organisme qui le propose.

Elle se demande s'il est possible, via le site, d'inciter les jeunes à individualiser leur candidature, à faire l'effort de comprendre quelle est la structure à laquelle ils s'adressent et quel projet elle propose. Il faudrait que ces jeunes réussissent à personnaliser leur réponse pour montrer une motivation autre que celle d'aider les autres ou de faire un acte de citoyenneté, qui porte sur le projet pour lequel ils sont candidats et la structure auprès de laquelle ils candidatent.

Le président observe que la différence est visible lors d'échanges simultanés avec des jeunes qui ont terminé et d'autres qui se demandent s'ils vont faire un service civique, comme cela a été le cas dans le cadre d'une table ronde réalisée à Skyrock, qui sera diffusée le 3 octobre. Dès les premières semaines, les premiers mois d'expérience dans la mission de service civique, les choses se structurent, le langage se clarifie. Avant la mission, les jeunes sont très souvent dans le flou. Il y a une envie de se sentir utile, d'aller au contact des autres. Il y a une attraction du côté découverte, de l'ouverture que représente le service civique. Mais la capacité à formuler un projet ou à se situer dans un projet de manière précise semble plutôt l'exception que la règle générale.

M. SAPIN (Comité de coordination pour le service civil et le volontariat) estime que cela relève d'un vaste débat qui mériterait un groupe de travail spécifique. Si l'objectif est bien celui d'une ouverture à tous, il s'agit d'une démarche qui sera forcément moins « élitiste », indépendamment d'une référence à des classes sociales, puisque les volontaires appartiennent à toutes les classes sociales. Une démarche qui consisterait à organiser un peu partout des réunions d'accueil et d'information, à remettre de l'humain – les sites internet ont leurs limites même s'il est possible de réfléchir à des développements sur internet qui permettent d'accompagner une réflexion.

Pour le jeune, il est quasiment angoissant d'être devant un océan de propositions face auxquelles il n'est pas déterminé. Il fait des candidatures standard parce qu'il faut faire quelque chose. L'autre manière de procéder relève de l'aléatoire. Le jeune contacte une structure au hasard, ou c'est le hasard d'une rencontre, de contacts dans la rue. Ce sujet est formidable car cela rejoint la problématique de la préparation. Il existait autrefois les préparations militaires, qui ne sont pas un luxe pour un engagement militaire, mais ce ne serait pas un luxe non plus pour l'engagement civique parce que cela permettrait peut-être d'aller plus vite sur le fond de la mission dans l'acclimatation ou l'acculturation si les jeunes étaient accompagnés dans une

réflexion préparatoire. Celle-ci peut se faire avec l'Education nationale, tout ce qui est déjà prévu dans la loi mais que l'on peut mobiliser plus fortement.

Pour Mme GRIMBELLE (Ligue de l'enseignement), c'est l'occasion de faire la promotion d'un dispositif qui fonctionne assez bien, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il s'agit des fameuses journées collectives d'information et de recrutement qui ont été avant tout initiées afin de dépasser très vite la candidature écrite, minimisée le plus possible. L'objectif est de faire disparaître des pratiques de sélection des jeunes le curriculum vitae et la lettre de motivation au profit de rencontres.

Dans un premier temps a lieu une réunion collective sur le sens du service civique, l'engagement, en acceptant que les jeunes gens qui participent à ce dispositif viennent tout d'abord avec une préoccupation d'insertion professionnelle, d'acquérir des compétences. Au fur et à mesure de la réunion, il est possible d'expliciter ce que peut être le passage dans une logique d'engagement, celui des organismes d'accueil, de présenter un maximum de missions possibles et l'engagement pour les tuteurs de recevoir tous les candidats intéressés par la mission en question et de procéder ensuite à une sélection. Il est possible ainsi de parvenir à mettre de côté la candidature écrite pour favoriser la vraie rencontre.

Mme TRELLU-KANE se souvient que dans le projet de loi « Egalité et citoyenneté », il avait été réclamé que le recrutement sur curriculum vitae soit banni. La rédaction actuelle du texte en tient-elle compte ?

Par ailleurs, elle demande aux deux jeunes présents aujourd'hui s'ils ont des suggestions sur la façon d'attirer d'autres jeunes et les convaincre à partir de ce qui les a convaincus et ce qu'ils peuvent proposer pour « massifier » la volonté des jeunes de s'engager

Mme ANOIR indique qu'elle a terminé son service civique en juin. Selon elle, remettre de l'humain et du contact est important. Sur le site, il y a énormément de missions, et la même association peut en proposer plusieurs. Les jeunes ont envie de s'engager, de donner de leur temps à la société, mais n'ont pas forcément l'idée de la structure dans laquelle ils veulent aller. Il est donc tout à fait justifié de prendre le temps d'organiser des séances pour expliquer ce qu'est le service civique et les différentes missions. Rien ne vaut le contact humain, une personne qui est là pour répondre aux questions, pour entrer dans le concret de la mission. Cela est tout particulièrement important. Si le *street marketing* fonctionne, c'est parce que les gens rencontrent d'autres personnes. Celui qui est fait par des jeunes pour des jeunes est encore mieux parce que ceux qui ont vécu cette situation sont à même d'expliquer comment cela s'est passé et répondent vraiment aux questions.

Certes, le contact humain demande beaucoup en termes de logistique, de personnel, et peut être un peu compliqué, mais pour attirer beaucoup de jeunes, cette démarche et celle du *street marketing* sont indispensables.

Mme FERRI-BATTINI (ministère des Outre-mer) fait un petit retour sur les territoires ultramarins où il y a une très forte demande de service civique, qui est vécu d'abord comme un engagement mais aussi comme un vecteur d'insertion sociale dans des lieux où l'offre professionnelle, l'offre d'insertion sont beaucoup plus faibles que sur le territoire hexagonal. Pour aller à la rencontre des jeunes, populations un peu plus fragilisées, de nombreux rassemblements sont organisés par les services de l'Etat et les préfets. Cela fonctionne très bien.

La démocratisation du service civique est l'objectif, mais sur ces territoires ultra-marins, il y a un fort taux d'illettrisme, notamment à Mayotte ou en Guyane, qui crée de réelles difficultés, avec des jeunes qui ont une volonté de s'engager mais qui ne sont pas forcément en capacité d'aller lutter contre l'illettrisme dans les écoles, sachant qu'ils ne savent ni lire ni écrire eux-mêmes. Il y a, par conséquent, une réflexion à avoir sur l'accompagnement et sur la formation de ces jeunes. Cela peut aussi être un moment permettant d'identifier ces problématiques et c'est aussi un rôle, peut-être, de l'Agence du service civique.

Par ailleurs, les missions sont très larges, mais les territoires font parfois remonter une inadéquation entre les missions proposées et les besoins locaux. Il y aurait nécessité de les élargir, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, qui est une thématique très porteuse, et aussi dans tout ce qui a trait au tourisme durable.

Le président indique qu'il espère pouvoir présenter au prochain comité stratégique une application de recrutement par vidéo sur téléphone portable. C'est une application dont une démonstration lui a été faite la veille. Elle est pour l'instant expérimentée par des employeurs qui cherchent à recruter des jeunes peu familiers avec l'écrit et qui sont confrontés au côté stéréotypé du recrutement, avec des modèles de curriculum vitae et de lettres de motivation qui ne permettent pas aux recruteurs de discriminer, dans le meilleur sens du terme.

Dans cette démonstration, le recruteur fait son offre avec une vidéo d'une minute. Le demandeur d'emploi ou le candidat lit la vidéo sur son téléphone portable, il clique et lui-même s'enregistre avec son téléphone pour faire sa candidature, en une minute aussi. Il peut naturellement refaire sa vidéo autant de fois qu'il le souhaite. Sur le site, des petits tutoriels expliquent comment se prendre en vidéo pour ne pas être à contre-jour, etc. Il s'agit d'une réponse technique à un certain nombre de problèmes qui ont été énoncés, qui ne remplace évidemment pas le contact direct. Dans toutes les formes d'engagement, l'échange de regards est le moment clé qui déclenche cet engagement et il faut le provoquer. La vidéo peut permettre de surmonter un certain nombre de freins, notamment liés à l'expression écrite, mais l'organisation de réunions et de rencontres est décisive. Elle suppose des partenaires mobilisés sur les territoires et l'association des jeunes volontaires. Ce sont les meilleurs ambassadeurs du service civique.

M. LESTERLIN remercie tout d'abord Mme TRELLU-KANE de son intervention. L'Outre-mer est souvent l'exemple qu'il faut suivre et pas uniquement pour le service civique. Il y a de l'expérimentation forte.

Il exprime son accord avec le fait qu'il faut mettre de l'humain dans la procédure. Mais le problème n'est pas uniquement la procédure. Il faut créer de l'envie chez les jeunes. Il faut créer l'envie de s'engager, et de l'envie qui puisse être canalisée vers un engagement véritablement citoyen comme le service civique. Sans essayer de mettre l'exécutif au pied du mur, il estime qu'il faut être innovant et que pendant quelque temps l'action de l'Agence va se situer dans l'infra-législatif. Il suggère de faire de l'expérimentation entre gens motivés.

Il faudrait voir par exemple avec Najat VALLAUD-BELKACEM comment, dans la tranche d'âge des jeunes scolarisés de 16 à 18 ans, il serait possible, sans devoir publier quantité de textes et de circulaires, de systématiser une petite réunion d'échanges entre les lycéens et des jeunes du service civique. Il ne faut pas associer des jeunes qui ont fait ou qui font leur service civique, il faut que ce soit eux qui le fassent. Cela peut très bien être partie intégrante de leur mission, bien sûr dans le respect de l'organisation des établissements scolaires, avec l'enseignant ou le CPE, etc. C'est la meilleure communication, maintenant que les effectifs sont suffisants. Le service civique a passé ce seuil de crédibilité, il faut que ce soient les jeunes qui parlent aux jeunes et qui présentent leur expérience pour donner envie aux lycéens, qui ne savent pas ce que c'est ou en ont une idée un peu fausse, de s'adresser aux organismes d'accueil. Même si cela aboutit à passer de quatre à huit candidatures pour un poste, ce n'est pas grave, l'universalité n'existe pour l'instant que dans les discours. Mais il y aura des interlocuteurs et des candidats qui auront mieux compris ce que l'on attend d'eux et cela facilitera le travail de tous les organismes d'accueil.

M. LOUIS souhaite rappeler – même si les personnes autour de la table ne sont pas concernées – le problème des réponses aux volontaires. Quand il reçoit des candidats et leur demande où et à combien de missions ils ont postulé, il ressort qu'ils attendent des réponses. Les organismes d'accueil ont un devoir, dans les évolutions en cours, de faire en sorte que le jeune ait une réponse. Le site répond très bien lorsque les jeunes candidatent par ce moyen, mais s'il y a des entretiens, il faut être respectueux des jeunes et leur dire si leur candidature convient ou non. Sinon, ils restent dans l'attente et le risque est de les décevoir.

M. LARCHER (Scouts et guides de France) considère qu'au niveau ultra-marin, la principale difficulté, surtout si l'on s'appuie sur un mouvement où les responsables sont bénévoles, est qu'il y a une vraie attente et un vrai besoin au niveau de la jeunesse. A Mayotte, en Guyane, à La Réunion, son association a été amenée à mettre en place un système de binômes avec des volontaires en service civique d'un certain niveau, avec déjà une expérience, qui peuvent travailler avec des jeunes qui, par contre, sont en très grande difficulté. A partir de ce moment, des choses peuvent se construire. Sinon c'est très difficile, que ce soit pour des salariés ou des bénévoles engagés, de réussir à suivre des jeunes en très grande difficulté.

Il y a une réflexion à mener à ce sujet pour donner une chance aussi à ces jeunes en très grande difficulté. En Nouvelle-Calédonie, en lien avec France Volontaires Province Nord, ce sont des volontaires de la solidarité internationale, par exemple au Vanuatu, qui accompagnent avec la même approche, le même compagnonnage qui permet à des jeunes dans ce genre de parcours de pouvoir grandir à travers cet échange et cet accompagnement.

En ce qui concerne l'aspect média, affiches, télévision, il estime qu'il ne faut pas le négliger. En effet, quelles que soient les formes de volontariat, en France par rapport à ce qui se passe aux Etats-Unis ou ailleurs, le problème est de savoir comment valoriser et donner envie d'être volontaire, comment faire en sorte que le fait d'être volontaire soit reconnu et soit aussi un plus dans un curriculum vitae. Il y a encore du chemin à faire pour cela et pour donner envie à des jeunes de venir en se disant que ce parcours va aussi les aider dans leur engagement professionnel futur.

Pour le président, ces deux propos ne sont pas contradictoires. Autant il comprend la proposition de M. LESTERLIN de s'appuyer davantage sur la capacité des jeunes volontaires eux-mêmes à communiquer, autant il faut que ce message porté par les jeunes volontaires passe aussi dans les médias. Cependant, le rédactionnel, plus que le publicitaire, est nécessaire et c'est ce que l'Agence s'efforce de faire avec son équipe de communication.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE précise à titre d'information que lors des JDC est projeté le nouveau film de l'Agence du service civique, qui date du début de l'année. Il dure 5 minutes. Ce film de présentation est le plus long projeté au cours de cette journée. Venant d'être actualisé, il est très bien fait et fait intervenir de nombreux jeunes qui ont fait leur service civique, avec beaucoup d'humour. Il est très bien accueilli. Il faut savoir que toute une classe d'âge, soit 800 000 jeunes, voit donc ce film qui passe dans toute la France, y compris en Outre-mer.

Le président remercie le lieutenant-colonel BOURDETTE, tout en précisant que le général PONTIES lui a expliqué que pendant la JDC les jeunes voient passer une quinzaine de messages et, par conséquent, n'en retiennent aucun. L'objectif est donc de réduire leur nombre à trois.

En ce qui concerne la montée en charge, M. CRESPEL (La Guilde) rappelle que le 14 septembre dernier, le président de la Commission européenne a annoncé la création d'un corps européen de solidarité, corps qu'il voudrait mettre en place et rendre opérationnel dès cette année avec un volume de l'ordre de 100 000 volontaires d'ici 2020, pour des missions de deux mois à un an, avec pour but d'être solidaires au sein de l'Union européenne. Il demande au président s'il peut parler de ce projet de corps européen de solidarité qui *a priori* va prendre naissance dès cette année, et préciser quel lien il peut exister entre ce dispositif et des missions de service civique qui durent, elles, de six à douze mois, sachant qu'une indemnité est aussi prévue.

Le président confirme l'ouverture de ce chantier, précisant que certains de ses collaborateurs sont à Bratislava aujourd'hui avec la Commission pour entrer dans le détail de ce projet, mais qu'il ne peut pas en dire plus. Globalement, la situation de l'Europe n'est pas bonne comme chacun le sait, mais c'est plutôt une bonne nouvelle que les chefs d'Etats et de gouvernements aient décidé de faire de la jeunesse l'une de leurs priorités. La Commission est en train de s'en occuper et il y aura très rapidement des nouvelles sur ce sujet.

M. MONNET (MRJC) demande en premier lieu s'il y a des informations sur le nombre de volontaires qui effectuent leur mission en n'habitant plus chez leurs parents. Il serait assez intéressant de connaître ce chiffre parce que si le service civique est un outil d'émancipation des jeunes il doit permettre de s'émanciper notamment de la tutelle familiale pour grandir. Dans son association, ce n'est pas le cas à 100 %, tous les jeunes ne parviennent pas à partir de chez leurs parents pour mener leur mission.

En second lieu, il demande quelle est la dynamique d'engagement après le service civique, si l'Agence dispose d'informations sur le nombre de jeunes qui continuent à être engagés en association après leur mission. Cela est délicat car cela implique que les associations doivent suivre les jeunes après leur départ. Toutefois, si cette période d'engagement se passe bien, cela peut donner envie aux jeunes de rester dans l'association.

Mme TRELLU-KANE indique que la statistique à Unis-Cité est d'un jeune qui s'engage sur deux, pour des jeunes qui ne le faisaient pas du tout auparavant.

Le président précise que beaucoup, lorsqu'ils sont interrogés, énoncent leur intention de continuer à s'engager. Il s'agit ensuite d'avoir les bonnes démarches, les bonnes attitudes et les structures d'accueil pour le permettre, ce qui est un problème en soi. Il considère que cela fait partie de sa mission que de contribuer à cette continuité de l'engagement grâce à la création de la réserve civique. Dès que cela sera fait, les jeunes en service civique seront très largement incités à devenir réservistes dans la continuité de ce service civique.

Mme ANGRAND (OFAJ) indique que l'information qui leur est parvenue à propos du corps européen de la solidarité est que cette nouvelle initiative s'appuie sur les programmes nationaux et les initiatives nationales de différents services civiques et civils. L'Allemagne milite beaucoup dans ce sens, ayant aussi un programme très actif, comme le service civique maintenant. Il sera important d'y faire attention pour ne pas « réinventer le fil à couper le beurre », en s'appuyant sur ce qui existe déjà, en veillant, si les durées sont assez courtes, à ce qu'il y ait malgré tout une bonne préparation et en veillant aussi à la mixité sociale de ce corps. En effet, plus les durées sont courtes, plus il est difficile d'en faire profiter tous les jeunes.

M. FOURNEL (DFAS) demande si l'Agence dispose de données récentes sur la durée moyenne d'un service civique et éventuellement sur le taux de ruptures anticipées.

Mme PAOLETTI répond que les derniers chiffres sont ceux des tendances pour l'année 2015, qui figurent sur le rapport d'activité remis lors du dernier comité stratégique, avec une durée moyenne qui est toujours un peu en dessous de huit mois et un taux de rupture anticipée qui diminue fortement. L'Agence ne dispose pas de chiffres plus récents parce que ces sujets sont très calendaires. Il faut attendre que les volontaires aient fini la mission pour pouvoir juger du taux de rupture et de la durée moyenne. Les missions qui démarrent en début d'année sont les plus courtes et ce sont celles qui démarrent en septembre qui vont parfois couvrir 10 mois, voire 12 mois.

En ce qui concerne l'engagement, sans répondre à la question des MRJC, Mme BOURROUILH (Fédération française des MJC) indique qu'il y a une sensibilisation forte à l'engagement et au sens du service civique. Dans les MJC, il est constaté au travers des formations civiques et citoyennes qui sont données que les jeunes, lorsqu'ils commencent leur service civique, n'ont pas forcément conscience de cette mission d'engagement. Elles y répondent et cela va se développer du fait de la montée en charge et de la partie « quantitative ». Cela entraîne une certaine standardisation, au détriment de la notion d'engagement. Or, lors des formations civiques et citoyennes, du travail a pu être proposé autour de la notion d'engagement, ce qui permet de constater qu'il y a en effet une prise de conscience sur cette mission d'engagement et que cela peut susciter de l'engouement chez des jeunes qui n'ont pas eu forcément ce réflexe au départ. Sans donner de statistiques sur le nombre qui reste engagé, elle estime que le fait de mettre l'accent sur cette question développe notablement cette notion d'engagement et que cela est essentiel.

Mme DAYAN, toujours sur ce sujet, estime qu'il est fondamental de parvenir à évaluer l'engagement des jeunes après leur service civique même si cela est compliqué à faire, parce que cela correspond à un besoin pour évaluer la politique publique actuelle. Elle évoque un outil qu'a créé la Croix-Rouge, qui s'appelle « Mon service civique et moi », qui est un outil de suivi de cohortes de volontaires à la Croix-Rouge pendant leur mission mais également après. Des questions automatiques leur sont envoyées tous les deux ou trois mois, ce qui permet de suivre l'état de la mission, comment ils vivent leur expérience et, au-delà, ce qu'ils ont fait après, où ils en sont, ce que cela leur a apporté.

Elle pense que la Croix-Rouge est tout à fait disposée à partager ce type d'outil qui, certes, demande un peu de développement, mais est nécessaire pour consolider les données si l'on veut vraiment suivre cette masse de jeunes.

Le président remercie Mme DAYAN de cette information.

Pour M. LESTERLIN, c'est un sujet très important. Il ne sera jamais possible de parvenir à une « traçabilité » intégrale des jeunes anciens et, par conséquent, il ne faut pas miser sur un seul critère. S'agissant du critère thématique du secteur dans lequel ils sont engagés et de l'organisme qui les a accueillis, celui-ci doit faire son travail pour ne pas les perdre de vue trop vite.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les jeunes ont des choses tout à fait intelligentes à dire. Une association des anciens du service civique s'est créée, qu'il ne faut pas sous-estimer. Il faudrait peut-être même les aider à avoir un petit organe de liaison sur un site ou un autre support pour qu'il y ait cette accroche qui tienne compte de la mobilité géographique de la jeunesse. Dans les associations doit être mis en place un référent autour du thème « j'ai fait mon service civique, cela m'intéresse de rester en contact ».

Il rappelle enfin que ce chantier relève de la gouvernance de proximité du service civique et qu'il a fallu se battre à ce sujet lors de la préparation de la loi. Des progrès ont été réalisés parce qu'on est passé du préfet de région au préfet de département. Si, autour du sous-préfet, se réunissent, entre autres, le président de l'association locale, le directeur de la mission locale ou son représentant, ils doivent se poser ces questions pour utiliser ce potentiel car il sera l'une des sources principales de l'alimentation des réserves citoyennes. Il faut, dès la conception, raisonner en termes de passerelle entre l'engagement citoyen ponctuel dans les différentes formes de service civique et les réserves citoyennes.

En dernier lieu, cela est beaucoup plus compliqué eu égard à l'international. Il faut qu'un engagé à l'international, qui revient et qui a reçu beaucoup de son expérience à l'étranger, puisse en faire bénéficier les autres et puisse s'intégrer avec ceux qui ont fait leur engagement dans l'Hexagone ou en Europe. Tout cela doit être pensé maintenant de façon articulée.

Le président partage les propos de M. LESTERLIN et considère que c'est une excellente transition pour parler de la journée du 31 août.

Bilan de l'événement « rassemblement des forces de l'engagement » du 31 août 2016 et présentation des résultats de la consultation des 80 volontaires

Le président rappelle que la volonté du président de la République au cours de cette journée était de mettre en résonance différentes formes d'engagement. Il a voulu profiter de la sixième session de désignation des lauréats de « la France s'engage » pour réunir des réservistes opérationnels de la gendarmerie, de la réserve sanitaire et des jeunes volontaires. Toute l'après-midi, à l'Elysée, a été consacrée à des prises de parole successives de ces différentes catégories de réservistes. Cela a permis de constater qu'à travers la diversité des statuts de l'engagement, il y avait beaucoup de langage commun.

L'Agence, pour sa part, a préparé cette après-midi de prises de parole au cours de la matinée, avec 77 jeunes volontaires qui ont participé à différents groupes un travail de bilan, de brainstorming et d'échanges sur leur expérience et leur vision de l'avenir de l'engagement.

Mme ANTONIOLLI présente ensuite le bilan de cet événement dont le président retient trois phrases fortes.

La première est la définition de l'engagement : s'engager, c'est être utile et se sentir utile. C'est une belle formule qui dit beaucoup en très peu de mots.

La deuxième phrase qui l'a marqué est celle du jeune indiquant que le fait d'être en service civique auprès du public – en l'occurrence, à Paris, ce qui lui a offert l'occasion d'être en contact avec des touristes et des étrangers – permet de donner de la jeunesse française un autre visage que celui que renvoient les médias. C'est un message extrêmement fort au sujet de la représentation qui est donnée de la jeunesse dans les médias. Derrière cette phrase, il y a cette idée très importante que la jeunesse n'est pas un problème, mais une ressource. Même si chacun autour de cette table en est convaincu, il faudra le redire avec beaucoup de force, notamment lorsque des candidats aux élections parlent des jeunes en disant que ceux qui ne sont ni en études ni en emploi seront envoyés au service militaire obligatoire. C'est une façon totalement erronée de parler de l'engagement de la jeunesse.

La troisième phrase est celle du jeune qui a souligné, en parlant de l'image de service civique au sein de sa famille, de son entourage et autre, que les volontaires eux-mêmes ont du mal à expliquer leur mission de service civique. Il y a beaucoup de travail à faire pour construire un langage commun, autre que le langage institutionnel abstrait qui peut être tenu à la tribune du Parlement, pour évoquer de manière concrète et convaincante ce que vivent les jeunes et ce que cela représente pour eux.

M. LOUIS, qui a participé au nom de l'Agence à cette rencontre, appuie les propos du président sur le dernier point, qu'il a entendu évoquer et qui l'a surpris. Il y a un travail à faire, autant pour l'Agence que pour les associations qui doivent s'y impliquer et impliquer tous leurs effectifs bénévoles, salariés, etc., sur la question du service civique. Ce n'est pas forcément le cas partout et certains jeunes disaient qu'ils avaient l'impression de planer dans une ambiance où ils étaient seuls, où leur entourage se demandait ce qu'ils faisaient, à quoi ils servaient, etc.

Le projet d'accueil du jeune en service civique doit devenir vraiment le projet de la structure et pas simplement celui du tuteur, du directeur ou du président de l'association. Il y a un document d'information à élaborer au sein des organismes d'accueil sur la façon d'accueillir, d'accompagner, expliquant ce qu'est un service civique dans la structure. C'est ce qui a marqué un certain nombre de jeunes.

En dehors de ce point, il note qu'il y avait lors de cette journée des jeunes qui venaient de tous horizons, secteur associatif, secteur public, administration ou autre. Les échanges étaient intéressants et cela a été une très bonne journée, sympathique.

Mme BUSSON n'était pas présente à la journée mais a pu écouter avec attention le discours du président de la République à l'issue de cette journée. Elle y a vu surgir à nouveau les formes plus souples de service civique et souhaite savoir ce qu'il en est.

Le président répond qu'il n'est pas envisagé pour le moment de modifier les règles actuelles. Elles continueront à s'appliquer. Ce qu'il faut entendre par souplesse, ce sont les progrès à réaliser entre le déroulé d'une mission de service civique telle qu'elle est prévue par l'agrément, par la fiche de mission, et les occasions qu'il faut créer ou dont il faut s'emparer pour faire agir ensemble des jeunes volontaires sur un territoire donné. C'est une chose à laquelle le président tient et qu'il avait en tête dans les éléments qu'il a transmis à l'Elysée. Une fiche de mission peut être rédigée pour un jeune volontaire, dans un type d'association, pour un type d'action et, là où cette association agit, où elle est présente, il peut y avoir des moments pendant la mission où peuvent s'élaborer des projets communs avec d'autres acteurs, sur des enjeux collectifs de

type sécurité routière, solidarité, plan grand froid. Il s'agit de moments où seraient mobilisés ensemble des volontaires appartenant à différents organismes, à la fois dans le cadre d'une mobilisation collective et en même temps pour donner de la visibilité plus forte, un impact plus fort à la présence des jeunes volontaires sur un territoire.

Dans une perspective plus générale, plus stratégique, qui ne passe pas en l'état actuel par une modification des règles, plus le service civique va monter en puissance, va s'élargir, plus il faudra être capable d'accompagner avec de l'imagination et de l'innovation. Le président tient beaucoup à soutenir toutes les initiatives de type « service civique inversé », qu'il préférerait appeler « service civique d'initiative », où ce sont les jeunes eux-mêmes qui élaborent des projets de missions et qui les portent auprès des organismes d'accueil. Il espère organiser avant la fin de l'année une réunion sur ce sujet de manière à ce que ceux qui l'ont expérimenté puissent faire part de leur retour d'expérience et donner une visibilité à cette démarche qui est le meilleur antidote à la tentation du service civique obligatoire.

M. LESTERLIN souhaite faire à cette question, qui est non seulement pertinente, mais représente également un vrai sujet d'actualité, une réponse moins diplomatique que le haut-commissaire. Il y a des vrais sujets et des vraies menaces. Ce n'est pas parce que le service civique, un « truc » expérimental monté avec M. HIRSCH et des structures d'accueil, s'est finalement avéré un succès au bout de six ans qu'il faut s'en servir pour tout appeler service civique. Le service civique ne vient pas en substitution de toutes les formes de générosité, d'engagement, de citoyenneté. Il faut qu'il garde son âme, qui est très laïque et qui est dans une loi. Il faut essayer de l'améliorer, mais c'est une loi, c'est un cadre. Il faut être très vigilant. Comme attendu, le Sénat a entièrment « détricoté » le projet de loi et il conviendra de remettre le texte d'aplomb. Cependant, beaucoup de responsables politiques, à droite comme à gauche, trouvent qu'en effet, il faudrait être plus souple.

Etre plus souple signifie de faire autre chose que le service civique. Reconnaître, par exemple, un engagement de trois mois comme en faisant partie. M. LESTERLIN en appelle au comité stratégique du service civique, qui a une légitimité, qui est inscrit dans la loi et qui réfléchit depuis six ans, pour qu'il soit le gardien de ce qu'est le service civique. Il est possible de l'adapter à l'évolution des temps, mais il faut garder ce qui doit être la colonne vertébrale principale de l'engagement, de la politique d'engagement pour la jeunesse française, même si des formes différentes viennent le compléter. Vouloir tout mettre dans le cadre « service civique » lui ferait perdre sa nature. Par contre, il faut le compléter.

M. LESTERLIN s'est beaucoup déplacé pendant l'été dans des pays étrangers, et assure que lors des discussions avec les ambassadeurs, partout c'est l'appel au secours. Dans le champ de la francophonie, où les coopérants ont été supprimés, ils demandent l'envoi de jeunes sur le critère de l'engagement citoyen, et de faire de la réserve. Il mentionne l'excellent rapport de l'inspection générale de la Jeunesse et de l'inspection générale du Quai d'Orsay, qui reste posé sur une étagère. Il faut que toutes les formes qui sont dans la loi – et il aurait fallu que celle-ci soit élargie et que soient reconnues toutes celles qui n'y étaient pas encore mais qui sont de l'engagement citoyen relevant de la démarche du service civique – constituent une palette diversifiée. Pour autant, il ne faut pas que tout acte de bénévolat dans une association, une fois par semaine pendant deux ans, etc., prenne l'appellation de service civique. Sinon, celui-ci disparaîtra.

Il faut que le service civique reste le service civique et, comme l'a demandé le président de la République, puisse devenir universel, c'est-à-dire accessible à tous. Lorsque le comité se pose la question sur les critères de recrutement, il est aux antipodes de la problématique de l'universalité puisque celle-ci est l'accès à tous. C'est la raison pour laquelle il faut prendre des initiatives pour que la jeunesse française sache ce qu'est le service civique. Il faut aller la voir, qu'il y ait des jeunes en service civique, des ambassadeurs qui aillent voir des jeunes, qui leur expliquent que, peut-être, l'année prochaine ce pourrait être une bonne chose pour eux, qu'ils les aiguillent dans cette direction. Il faut créer les conditions de l'élargissement et de la montée en charge quantitative, c'est-à-dire de l'objectif d'universalité du service civique, sans accepter tout et n'importe quoi.

Mme ANOIR revient sur la notion de souplesse et plus particulièrement sur le « service civique inversé ». Elle indique qu'elle est dans ce cas et qu'elle a créé sa propre mission de service civique dans le cadre de l'association dans laquelle elle se trouvait. Beaucoup de missions sont proposées, mais certaines thématiques ne sont pas encore proposées, et permettre aux jeunes d'apporter des idées innovantes est une très bonne idée. Elle ignore si cela entre dans le cadre de la loi pour l'instant.

Le président précise qu'il n'y a pas besoin de modifier la loi pour le permettre. Cela entre dans le cadre et il suffit de le vouloir.

Pour Mme ANOIR, il faut permettre ce « service civique inversé » et donner de la confiance aux jeunes.

Le président préférerait la notion de « service civique d'initiative ».

M. FROHN souhaite appuyer les propos de M. LESTERLIN. Le fait de permettre à des jeunes anciens volontaires de pouvoir aller dans des lycées ou des collèges pour parler du service civique est une grande avancée. Lui-même n'a pas postulé sur le site du service civique et cinq minutes avant d'aller à la réunion d'information, il ne savait pas ce qu'était le service civique. Il faut promouvoir et surtout faire connaître le service civique auprès des jeunes.

Pour Mme BOURROUILH, le « service civique inversé » est le service civique tout court. A ce titre, elle rappelle qu'au départ, le service civique s'appuyait sur la rencontre entre une proposition d'une structure et le projet d'un jeune. Ainsi, les missions de service civique dans les MJC, par exemple, ont été construites dans la proximité et dans cette rencontre avec l'objectif de développer les projets des jeunes, dans le cadre d'une négociation, en entrant dans cette dynamique. Aujourd'hui, la pratique s'institutionnalise quelque peu et la montée en charge entraîne des démarches différentes. La question est de savoir comment, avec cette montée en charge, garder l'esprit d'origine et les principes fondamentaux du service civique. C'est l'objectif que se donnent les MJC au niveau qualitatif dans leur raisonnement et leur construction. Revenant sur la notion de proximité évoquée précédemment, elle affirme que c'est à ce niveau que le travail doit se faire.

Elle souhaite également témoigner du fait qu'un jeune, qui entre dans une structure en service civique, n'est pas attaché à la relation hiérarchique et a donc moins d'inquiétudes sur la rentabilité, la productivité, la mission, ce qui laisse vraiment la porte ouverte à l'innovation. Ce ne sont pas des mots. Les directeurs de structures s'en rendent compte et le disent dans les rencontres Pôle jeunesse de la fédération des MJC. Tel jeune en service civique a permis de modifier, de proposer, de créer des jeux interactifs sur la citoyenneté, etc. Cela permet cette créativité et il faut parvenir à faire se rencontrer l'offre quantitative et l'ouverture à cette créativité.

Le président n'est pas étonné que cette démarche soit une tradition dans les MJC et considère que c'est même la moindre des choses. Tout le problème est de donner de la visibilité à cette démarche et de faire comprendre les méthodologies de l'animation qui permettent de la mettre en œuvre pour l'élargir à d'autres milieux. Il a lui-même entendu des organismes d'accueil très « professionnels » faire les mêmes remarques sur l'effet d'innovation qu'apporte le jeune en service civique.

Mme TRELLU-KANE souhaite rebondir sur ces propos. Elle a en effet rencontré les MJC et Rêve et Réalise est exactement sur cette idée de construire les missions avec les jeunes. Elle confirme que cela prend du temps et nécessite de l'accompagnement, des moyens. En second lieu, elle se réjouit de la communion de pensée entre MM. BLANC et LESTERLIN. En effet, la solution proposée sur le service civique d'initiative est une manière d'inventer le service civique avec les jeunes, comme l'interpellation de M. LESTERLIN l'indiquait en filigrane. Elle confirme, pour terminer, que l'article de la loi qu'il avait porté sur l'ardente obligation pour la Nation de proposer des missions de service civique à tous les jeunes, qui était un symbole et la marque

d'une volonté de développement, a été supprimé lors des débats parlementaires, ainsi que les dispositions sur la mobilité.

M. LESTERLIN affirme que cet article sera réintroduit et souligne par aileurs qu'il faut se méfier des qualificatifs. Il ne doit pas y avoir plusieurs qualifications de service civique. Tout service civique doit être d'une manière ou d'une autre une initiative.

Le président précise que lorsqu'il parle de service civique d'initiative, cela ne qualifie pas la mission de service civique mais la démarche qui permet de construire la mission. Plusieurs chemins mènent à la démarche de service civique. Pour certains, l'engagement coule dans leurs veines et ils veulent poursuivre cet engagement alors que d'autres découvrent le service civique soit par hasard, soit parce qu'il leur est proposé, par exemple en mission locale. Toutes les portes sont ouvertes et c'est même la vertu du service civique que de n'opérer aucune sélection à l'entrée. Cet effet est tout à fait essentiel, pas seulement sur le lien social, le brassage des jeunes et autres, mais également pour faire du service civique un outil fondamental de l'orientation.

Le président est convaincu que le service civique jouera un rôle de plus en plus décisif dans le parcours des jeunes.

Mme BADIANE apporte un témoignage sur la journée du 31 août. Trois jeunes filles en service civique ont participé, comme elles l'ont raconté, à « la journée de leur vie », dont elles se rappelleront et qu'elles pourront raconter à leurs enfants. Sur la question de la continuité de l'engagement, elle fait part aussi de très bons chiffres. Concernant ces trois jeunes filles, l'une a été recrutée par le cabinet du maire en remplacement d'un congé maternité, la deuxième a été reçue par la DRH pour un poste au service culturel et la troisième a décidé de reprendre ses études. En ce qui concerne ce que le service civique apporte, elle transmet aussi un verbatim qui lui a été envoyé par un jeune qui a été suivi dans le dispositif, qui l'a à la fois touchée, alertée, inquiétée mais aussi rassurée sur la plus-value du dispositif. Il a dit tout simplement que maintenant il se sent enfin Français.

Le président confirme que c'est inquiétant et rassurant à la fois, c'est-à-dire que ce n'est pas joué, mais cela avance sur le bon chemin.

Mme VANNEROY (Animafac) évoque en matière d'orientation une initiative très intéressante entre l'Agence du service civique, le CNAM et l'Université de Haute Alsace, qui consistait à ce qu'un jeune, pendant six mois entre le bac et l'enseignement supérieur, puisse essayer de construire son projet d'orientation et puisse d'une certaine manière le vérifier à travers une mission de service civique. Elle demande s'il y a des possibilités d'essaimage sur d'autres territoires que l'Alsace.

Mme PAOLETTI confirme que la démarche vise tout d'abord une expérimentation avec une université puis un essaimage. Ce n'est pas le cas pour le moment dans la mesure où le contexte universitaire a beaucoup évolué. Les relations avec la CPU ont été en suspens pendant quelque temps et le seront encore jusqu'à la rénovation des instances prévue cet hiver. L'Agence est, en effet, très dépendante de relations politiques qu'elle ne maîtrise pas encore parfaitement.

Elle rappelle que l'Agence a un groupe de travail sur l'université et le service civique qu'elle espère pouvoir relancer à partir du début 2017. Un contact technique a été repris avec la CPU pour préparer la rénovation des instances lors du changement de président et pouvoir reprendre au niveau politique, puis au niveau technique tous ces sujets qui étaient très porteurs.

M. SAPIN réagit sur le troisième point mis en exergue dans les propos des jeunes à l'occasion de cette journée, sur l'image du service civique dans la famille, l'entourage, les proches. Il estime possible d'avancer sur cette dimension par la reconnaissance sociale, souvent évoquée seulement sous l'angle de la reconnaissance par rapport au diplôme, sur le curriculum vitae,

par rapport aux possibilités d'embauche et autres. La reconnaissance sociale au sens large ne peut passer que par le fait que la famille, les proches, pour comprendre la démarche, doivent la vivre eux-mêmes. Cela permet peut-être de penser les synergies entre les différentes formes d'engagement.

A ce titre M. SAPIN souligne que pour ceux qui sont dans la vie active, il existe des dispositions dans le code du travail qui permettent des missions de solidarité, notamment à dimension internationale, le congé de solidarité. Celles-ci sont très mal connues et ne sont pas valorisées.

Or, dans cet effort de compréhension qui passe par l'expérience personnelle, il faudrait réussir à faire en sorte de permettre à un maximum de gens de sortir de la culture de la réussite par l'écrasement de l'autre – le trait est caricatural, mais assez proche de la réalité – comme si pour être excellent soi-même, il fallait rabaisser l'autre.

Malheureusement, en France, ce réflexe est très répandu. L'un des enjeux de cette acculturation du volontariat, si l'on veut vraiment et sincèrement être tous citoyens à égalité, c'est qu'il n'y ait pas de citoyen perdant par rapport à la citoyenneté et la République. Il y a peut-être des choses à faire au niveau des volontariats propres au monde du travail.

Pour le président, c'est le service civique comme antidote au maillon faible.

Mme ANGRAND rappelle une initiative qui existe depuis 2009 à l'OFAJ, les jeunes ambassadeurs OFAJ, qui sont vraiment dans l'esprit du service civique d'initiative, avec cette idée d'accompagner. Il s'agit d'un réseau de plus d'une centaine de jeunes, dans les Länder ou dans les régions en France, auxquels est donnée la possibilité, en pleine autonomie, de monter des projets franco-allemands pour faire la promotion de la langue, de la mobilité. Il existe une évaluation de l'initiative et cela peut s'avérer intéressant pour le service civique d'initiative.

En ce qui concerne la durabilité, s'agissant des volontaires dans le cadre du service francoallemand, ils ont ensuite le virus de la citoyenneté européenne et deviennent militants.

Toutefois, il ne faut pas non plus s'illusionner. Beaucoup, une fois leur expérience de service civique terminée, ont « la boule au ventre » parce qu'ils doivent trouver du travail. Tant qu'il y aura 25 % des jeunes au chômage il restera cette interrogation sur ce à quoi sert le service civique, si c'est ou non un travail. Il faut avoir de ce point de vue un langage très clair et bien faire comprendre dans tous les lieux de recrutement pour l'emploi ce qu'est le service civique, ce qu'il apporte comme compétences au sens du savoir être.

#### Rénovation du comité stratégique : présentation du projet de réforme

Le président rappelle qu'il faut renouveler statutairement le comité stratégique qui a dépassé sa « date limite de consommation » depuis un certain temps. Il est, en effet, nécessaire aujourd'hui de suivre le contexte de la montée en charge du service civique et d'accueillir autour de la table et dans la mesure du possible toutes les parties prenantes.

Après un rappel législatif et l'exposé des constats et des enjeux de la rénovation, Mme DRILLIEN présente l'organisation et la méthode que propose l'Agence afin d'aboutir à une nouvelle composition équilibrée en se fondant sur cinq collèges ou catégories de membres :

- les membres de droit,
- les organismes d'accueil privés et publics,
- les institutions,
- les experts,
- les volontaires.

En complément, Mme PAOLETTI indique que cette nouvelle composition implique donc le renouvellement de certains membres et le départ d'autres, en essayant de tenir compte de

l'équilibre nécessaire à une représentation satisfaisante. L'objectif n'est pas d'être sur des quotas, mais d'accueillir des représentations variées.

Ainsi, d'autres personnes que celles qui sont autour de la table pourraient apporter leur contribution au sein de groupes de travail ou de réflexions thématiques. Il n'y a pas de prise de possession des débats par ceux qui sont autour de la table à un moment donné. Il faut pouvoir solliciter plus largement des personnes qui ont travaillé ou qui souhaitent travailler avec l'Agence, mais qui ne peuvent être intégrées au comité stratégique pour des raisons de place.

Ensuite, toujours pour essayer de réguler la présence, il est envisagé de proposer un règlement intérieur, qui sera très léger. Il comportera peut-être des règles en termes de nombre de participants pour que certains organismes ne viennent pas avec trop de leurs membres.

L'Agence, pour sa part, pourrait s'imposer une règle d'envoi des minutes dans un délai satisfaisant.

Afin de diversifier au maximum la représentation s'est posée la question de l'intérêt d'inciter ceux qui fonctionnent de façon fédérative et qui ont des réseaux développés à plus systématiquement associer l'un de leurs organismes locaux car la représentation est peu pondérée par la parole du local. M. BAHEGNE (DRJSCS Aquitaine) a des difficultés pour se mobiliser en ce moment. Il y a donc un manque et l'Agence souhaitait échanger avec les membres du comité stratégique sur cette possibilité de venir avec le représentant national et éventuellement, à chaque fois, avec l'un des membres du réseau local.

S'agissant de la représentation des volontaires, il est souhaité qu'elle ne soit pas simplement un décorum. Les jeunes qui participent, que ce soit ceux qui viennent avec Unis-Cité ou amenés par M. LOUIS, sont particulièrement sensibilisés à la prise de parole et ce n'est pas toujours évident, surtout au tout début de l'année comme pour cette réunion. Par conséquent, sur la suggestion notamment de certains des membres du comité stratégique, et aux fins d'un débat enrichi par la parole des volontaires qui, pour certains, peuvent avoir tout juste commencé leur mission, il faut y travailler avec eux et leur faire exprimer ce qu'ils ont à dire. Voilà la logique qui sous-tend le projet proposé.

Le président remercie Mme PAOLETTI et ouvre le débat.

M. LESTERLIN pense qu'il est possible d'améliorer la représentativité sur deux points. En ce qui concerne la représentation des volontaires, il ne faut pas envisager seulement la présence des jeunes en cours de service civique, mais intégrer également des anciens volontaires, que cela passe par la structuration de ceux-ci dans une association ou par un autre moyen.

Il suggère également que cet exercice de rénovation de la composition du comité stratégique puisse servir de « modèle » ou du moins d'inspiration pour la structuration des commissions locales de citoyenneté, de façon à ce que les différentes catégories se réunissent également dans la proximité de la gestion et de l'animation du service civique, non pas pour transférer la fonction de proposition de ligne stratégique, qui relève de la compétence du comité stratégique national, mais pour faire remonter les bonnes pratiques, les exemples. Savoir comment cela est vécu sur le terrain enrichirait considérablement les travaux du comité. Il faut réfléchir aux modalités mais comme dans la loi esquissée, existe au moins le principe de l'animation du service civique par les partenaires sur le plan territorial, il faudrait « mettre en musique » ce principe.

Enfin, M. LESTERLIN n'a aucune objection contre la représentation des organismes d'accueil par les responsables via les têtes de réseau des grands organismes qui sont autour de la table – ce sont les réseaux historiques et ils doivent y rester –, mais il ne pense pas que ce soit une bonne idée de demander aux têtes de réseau de se faire accompagner par leurs délégués locaux. Il suggère que ce soient, au contraire, les comités locaux qui fassent part d'une initiative, d'une mesure un peu innovante, etc., et demande qu'un représentant puisse venir au comité stratégique en rendre compte.

M. LOUIS confirme qu'il a une petite expérience, avec notamment M. SAPIN et toute l'équipe de l'Agence, puisqu'un groupe de travail a été mené avec les volontaires. Ce qui en ressort déjà, c'est qu'il faut que cela soit intégré dans la mission des volontaires. Il faut vraiment que participer au groupe de travail constitue un temps de leur mission. Il est arrivé, en effet, dans un certain nombre de cas que le jeune volontaire ne soit pas disponible, cela représentant des heures en plus de sa mission, ce qui ne permettait pas la même assiduité.

Pour accueillir un groupe de jeunes, les faire réfléchir dans un premier temps tous ensemble pour qu'ils puissent s'exprimer sur des débats qui sont parfois un peu trop « hauts » par rapport à leur concret, il faut avoir un groupe assez homogène. Par conséquent, il faudrait que les organismes qui s'engagent fassent en sorte que du temps soit libéré pour ces jeunes. Ensuite, il faut réfléchir à la façon dont ces derniers rendent compte de ce qu'ils ont vécu et entendu dans le comité stratégique où ils ne viennent pas uniquement pour eux-mêmes. Comment – peut-être à travers une lettre d'information (newsletter) ou un autre moyen – transmettre aux jeunes en volontariat ce qui se dit en comité stratégique ? Sinon, c'est se donner bonne conscience. L'idée est qu'ils apportent leur parole, mais que cette parole et ce qui a été dit puissent être restitués à l'ensemble des jeunes volontaires en service civique.

Mme BUSSON entend que la structuration demeure autour de l'engagement de service civique et que, par conséquent, la fusion ou l'assimilation dans l'Agence du service civique du programme Erasmus+ Jeunesse et Sport n'a pas d'incidence sur la structuration de ce comité.

De manière annexe, elle demande si cela signifie qu'il y aura un pôle comité national pour le programme européen Erasmus+ Jeunesse et Sport, qui était le pendant, même s'il avait des difficultés à vivre ces dernières années. Elle demande s'il a été imaginé au niveau national, notamment au niveau du haut-commissariat, un regroupement des différentes formes d'engagement faisant ainsi le lien entre l'engagement de service civique, sujet de préoccupation du comité stratégique, et toutes les autres formes qui vont fleurir, ce qui répondrait au souhait très ancien d'établir un lien fort entre les différentes formes d'engagement.

Le président indique que le projet de loi « Egalité et citoyenneté » prévoit une instance comparable à celle-ci en ce qui concerne la réserve civique. Néanmoins, aucun texte n'a créé le grand parlement de l'engagement sous toutes ses formes. Il faut éviter de monter des usines à gaz. Néanmoins, il faudra, peut-être plus sous la forme de rendez-vous annuel que d'instance, des moments où les différentes formes d'engagement pourront se faire écho et dialoguer entre elles.

Mme TRELLU-KANE estime que les propositions formulées sont très intéressantes et y adhère globalement, même si elle devait quitter le comité stratégique.

Cela fait un moment qu'elle interpelle sur le problème que constituait le fait qu'il y ait le service civique des ministères et celui du comité stratégique. Même si cela suppose du mouvement, il est important que le service civique soit construit collectivement avec l'ensemble des parties prenantes. Les collectivités locales sont peu présentes, mais il faut aussi leur demander pourquoi elles ne le sont pas. A titre d'exemple, Mme TRELLU-KANE cite l'interpellation d'un représentant de département qui indiquait que les départements étaient impliqués, mais n'étaient pas assez écoutés.

Les grandes parties prenantes sont l'Etat, dans les différents ministères et pas seulement celui chargé de la jeunesse. Ce sont les collectivités territoriales, les jeunes, les associations. Elle suggère de réfléchir, au-delà de l'AMF l'ARF, l'ADF, avec des collectivités locales en particulier, par exemple la ville d'Evry, qui est fidèle. Il faudrait essayer de voir comment remobiliser celles qui se sont démobilisées parce que c'est un regard de terrain intéressant.

S'agissant des volontaires, la difficulté est de parvenir à les libérer. C'est plus compliqué pour les anciens volontaires que pour les volontaires en mission, puisque dans ce cas, il leur est possible de le faire dans le cadre de leur mission. Unis-Cité a des « jeunes anciens » qui ont une mission en son sein après leur service civique et il est donc possible de les libérer. Il est

évident que le travail en amont avec eux va aider à la prise de parole, mais normalement, selon les organismes dans lesquels ils sont accompagnés, ils ont une capacité de prise de parole plus importante vers la fin de leur mission qu'au début.

En ce qui concerne la représentation, France Volontaires et La Guilde en parleront probablement mais il faut des gens de l'international et du national, de même qu'il faut du national et du local. De ce point de vue, il est intéressant d'avoir de vraies structures locales. S'il y a peu de places, il vaut mieux les donner à des associations locales comme M. LESTERLIN le propose.

Par ailleurs, il faudra peut-être, tout en veillant à être efficace et à bénéficier d'un suivi, relancer des groupes de travail qui permettront d'impliquer ceux qui ne seront peut-être pas au comité stratégique. Ce qui a frustré parfois certains, c'est de ne pas savoir ce que cela devenait ensuite. Ils ont parfois eu l'impression de perdre du temps en y participant. Temps qu'ils auraient pu consacrer à autre chose. Il faut avoir l'impression que cela est utile.

Pour ce qui est, enfin, des institutions et des experts, cela sera plus « discrétionnaire ». Dans la catégorie « institutions », il faudrait veiller, pour accueillir des personnes qui ont une connaissance de la jeunesse et des différentes formes d'engagement, à avoir une représentativité des jeunesses — car il n'existe pas qu'une seule jeunesse. Par exemple, le groupe des organisations étudiantes ou le mouvement étudiant, avec deux syndicats étudiants majoritaires et deux mouvements, qui peuvent nommer ensemble un représentant. Les profils sont différents et les étudiants ne parlent pas des mêmes réalités. Il y a peu de mouvements de jeunes de quartier, mais il faut faire attention à ne pas avoir toujours les mêmes.

M. SAPIN rappelle que les premières années, les comités stratégiques se réunissaient dans différents lieux d'administration et, estimant que cela était très intéressant, suggère de revenir à cette méthode afin d'impliquer les administrations puisqu'il y a maintenant un engagement fort des différents ministères. Si le comité stratégique de l'Agence du service civique se réunit tantôt au ministère de l'Education nationale, tantôt au ministère de la Défense et autres, cela sera l'occasion de donner un coup de projecteur sur le service civique « maison » de chacune de ces grandes administrations. Il conviendrait de reprendre cette idée maintenant que la greffe a pris avec les différentes administrations concernées.

En second lieu, il félicite et remercie tous ceux qui ont cru à la possibilité d'avoir une instance paritaire entre les acteurs de l'Etat et les associations. Ce pari n'était pas gagné d'avance. Beaucoup n'y croient pas et pensent que le comité n'est que dans le bla-bla, que cela ne fait rien avancer. Pourtant, lorsqu'on parle d'acculturation autour de la citoyenneté partagée, de la coconstruction entre le citoyen et l'autorité, qu'elle soit associative ou administrative, il y a une transformation qui est en train de se faire. Cela nécessite bien des espaces de régulation qui permettent d'échanger des points de vue, sinon il se produit la dérive des continents dans les esprits et les logiques de chacun. Les contraintes propres s'imposent. Par conséquent, bravo à tous ceux qui ont cru et qui ont permis de maintenir cet espace d'échange.

Sur les nouvelles perspectives, il faut encore plus associer et peut-être ne pas être dans une logique d'exclusion de qui ce soit, pour que les bonnes volontés ne soient pas découragées. Par contre, il y a une question à se poser sur ce qui est produit ensemble, au-delà des échanges qui sont toujours enrichissants et qui permettent de mieux comprendre le point de vue de chacun.

Les groupes de travail ont donné lieu à un bilan assez mitigé. Ils ont été menés à « marche forcée » parce que c'était la mise en place. M. SAPIN reste persuadé qu'il est nécessaire d'échanger très fortement sur les sujets d'actualité pour que le service civique, qui est en phase avec des questions d'actualité, soit piloté ensemble, entre société civile représentée par une diversité d'associations et administrations, de manière à ce que la pertinence de l'engagement citoyen, qu'il porte en lui, soit mobilisée dans les défis de l'actualité. Cela peut être un élément dynamique de revitalisation de la démocratie et de la République – et chacun sait que ce n'est pas un luxe. Pour M. SAPIN, la vocation du comité stratégique va au-delà de « simples »

échanges – ce qui est déjà énorme – sur des aspects, entre autres, logistiques et pédagogiques, qui restent les fondamentaux. La question de la réponse à l'actualité se situe dans une dynamique sociale qui ne demande qu'à s'inscrire dans des dispositifs et le service civique peut être un espace particulièrement pertinent.

Pour évoquer la représentation des jeunes, il a été difficile, dans les réseaux, de faire comprendre à des responsables de structures que des jeunes puissent aller se « promener » pour participer à des réunions à l'Agence du service civique. Un simple courrier, des éléments très basiques permettraient de structurer un peu mieux.

M. SAPIN émet enfin le vœu que le comité stratégique ne devienne pas ce qu'est devenu le CNEPJ, qu'il qualifierait d'astre mort. Il y avait toutes sortes d'institutions, y compris le MEDEF. Il y avait une capacité, à travers tous les membres présents, à produire. Or, il a eu l'occasion de participer à un certain nombre de réunions qui étaient effrayantes de vacuité d'échanges, alors que cette instance avait vocation à travailler sur les questions de jeunesse. A sa connaissance, les jeunes ne sont pas devant un vide en ce qui concerne leur besoin de reconnaissance, d'action, etc. Il y avait quelque chose d'effrayant à voir ce décrochage total. Peut-être le comité d'orientation des politiques jeunesse qui est en train de se mettre en place apportera-t-il des solutions à ce problème. Néanmoins, il appelle à ne pas faire un « CNEPJ bis » et affirme qu'il ne faut pas que les associations qui font l'effort de participer soient écartées parce qu'en parallèle, les administrations ne se mobilisent pas. Il faut faire en sorte que plus d'administrations participent plutôt que des associations soient évincer au nom d'un équilibre à trouver face à une participation faible des premières.

M. CRESPEL partage les propos de Mme TRELLU-KANE concernant l'international. En effet, dans les cinq collèges évoqués, il n'y a pas de représentants d'autres nations. Il pense important de faire le lien au moins avec l'aspect européen et d'inviter peut-être de manière croisée des représentants du comité stratégique ou de leurs équivalents, des comités directeurs du service civil italien par exemple, de faire les liens avec l'Allemagne – cela se fait avec l'OFAJ – mais aussi avec des personnes qui ne serait pas des Français impliqués dans des projets internationaux, mais des structures ou des personnes étrangères qui pourraient, de ce fait, croiser les regards. Des membres du comité stratégique qui iraient dans ces comités pourraient apporter de nouvelles idées et de nouvelles orientations. Des liens croisés seraient intéressants.

M. MONNET demande, au-delà de la rénovation du comité dans son fonctionnement, quelle est la feuille de route que ses membres auront envie de partager ensemble. S'il s'agit seulement d'assurer toujours plus de montée en charge du service civique, il n'y a pas besoin d'être cinquante, il suffit de dix personnes. S'il s'agit plutôt de travailler sur l'engagement des jeunes, d'apporter de l'expertise et du savoir-faire, alors cela vaut la peine d'être cinquante. Aujourd'hui, les associations accueillent 80 à 90 % des services civiques. Ce sera peut-être décroissant avec la montée en puissance des ministères, mais c'est important et il est logique que les associations soient mises en avant, en tout cas dans les moments de discussion.

Pour M. MONNET, cette feuille de route est importante car s'il s'agit seulement de venir dire comment augmenter les chiffres, il n'est pas très intéressant d'exercer son mandat associatif dans ce cadre. En revanche, s'il s'agit d'améliorer la qualité, notamment la qualité d'accueil dans les structures, et, par voie de conséquence, la qualité d'engagement post-service civique, alors le rôle des associations est important.

Cela l'entraîne à dire que le comité stratégique doit aussi réfléchir à la manière dont il exerce son rapport de force avec les autorités, les institutions. L'exemple du CNEPJ est très pertinent. En effet, il avait beau prendre des avis contradictoires au sujet des politiques publiques, il n'était jamais écouté. Il est donc normal qu'il perde en valeur et en intérêt. Si le comité stratégique veut que ses recommandations soient écoutées, il devra réfléchir aussi à cette question pour ne pas finir en astre mort comme le CNEPJ. Il suffit de se souvenir des polémiques, l'année dernière encore, sur les réformes BAFA-BAFD au sujet desquelles ce dernier a émis un avis qui n'a pas été écouté.

Un troisième point qui sera très intéressant si les représentants sont amenés à évoluer est l'évolution des dotations aux collectivités locales et l'évolution des finances nationales. Il est évident que tant que le ministère de l'Education nationale ne retrouve pas un minimum de professeurs et d'assistants éducatifs, il sera possible de se réjouir de la montée en puissance des services civiques, mais cela cachera bien d'autres réalités. Il en est de même dans les communes, où la baisse des dotations de l'Etat se poursuit. C'est un défi du service civique. Précisant que son association a pour l'instant la chance d'être stable en termes de salariés, M. MONNET pense nécessaire de s'interroger sur la façon dont les services civiques peuvent être une plus-value dans le monde associatif, dans le monde institutionnel mais non un apport qui masque des désengagements à droite et à gauche, sans parler de la réforme des rythmes scolaires où les services civiques sont une aide bienvenue pour assister nombre de salariés dans le domaine de l'éducation.

Mme VIDAL (Secours catholique) rejoint le représentant du MRJC sur la question de la feuille de route. La composition et la représentation des personnes au sein du comité stratégique ont été beaucoup évoquées, mais il lui semble nécessaire de se questionner aussi sur le pourquoi de leur venue. Participant au comité depuis deux ans, elle voit l'intérêt et la pertinence d'une présence au sein de ce comité, mais elle est parfois difficile à faire partager par des personnes qui ne viennent pas. Il a été dit que depuis quatre ans, le comité stratégique n'a pas été renouvelé, mais Mme VIDAL estime que c'est sur son contenu, ses objectifs et sa raison d'être qu'il est important de mettre aussi les choses à plat entre ce qui est dans le texte et ce pourquoi ses membres sont présents. Elle partage, par conséquent, ce besoin de redéfinir la feuille de route.

Elle évoque un deuxième point d'attention concernant le dynamisme des échanges et la nécessité de faire participer des personnes venant d'horizons différents, notamment des jeunes du service civique. Elle s'interroge sur le fonctionnement et le mode d'animation des séances plénières, demandant s'il est possible de s'autoriser à être novateurs ou à modifier les modes de communication au sein de ce comité. Ce n'est pas toujours facile, par exemple, pour un jeune de 20 ans de prendre la parole devant trente ou quarante personnes. Certains osent le faire et elle les en félicite, mais ce n'est pas facile pour tout le monde. D'autant plus si les participants sont nombreux. Elle demande par conséquent s'il est possible d'imaginer d'autres modes d'animation. Par exemple, en petit groupe sur un sujet spécifique, suivi de remontées partagées par ce petit groupe. Cela pourrait être intéressant si la composition du comité est modifiée.

Mme GRIMBELLE insiste sur deux points déjà évoqués à plusieurs reprises. Elle revient sur la nécessaire liaison entre le comité stratégique et des groupes de travail. Ceux-ci, qui ont été très dynamiques au départ, se sont trouvés sous la férule de l'Agence alors qu'ils devraient plutôt être sous l'autorité du comité stratégique, y faire régulièrement un point sur l'avancement de leurs productions. Tous en sont demandeurs.

Elle insiste également sur le caractère d'exemplarité de la composition de ce comité stratégique, qui est un lieu de co-élaboration, de co-analyse, de co-proposition entre société civile organisée et représentation des pouvoirs publics. Il faut peut-être encore plus le mettre en valeur au moment où l'on va tenter de décliner à l'échelle des préfets de région, des DRJS ou des DDCSPP. Il faut valoriser le fait que cet équilibre a permis une analyse plus riche de la situation et de construire des propositions très fortes pour le développement du service civique. L'exemplarité à l'échelle nationale va être importante dans les mois qui viennent.

M. CLIVIO (UFCV) réaffirme également que ce comité stratégique reste un lieu de coconstruction, notamment dans la mesure de la montée en charge et de l'accueil. La proportion n'est plus aujourd'hui, de très loin, celle de 90 % de jeunes accueillis dans les associations. Il s'agit de continuer à construire une culture commune et partagée et que ce comité stratégique reste un espace d'engagement pour un projet de société.

Il rejoint la proposition de rendre le comité stratégique plus actif et acteur de commissions de travail pour l'élaboration et la coconstruction de propositions concrètes. Cela donnerait aussi

une forme d'exemplarité à ce qui pourrait se décliner au niveau territorial, de manière à ce que les gens ne se disent pas, localement, qu'il faut passer du temps dans un lieu où l'on discute mais dans un lieu où l'on construit à la fois une culture commune et des propositions qui amènent à changer collectivement ce qui se passe dans l'accueil de jeunes en service civique et dans le portage de ce qui pourrait être.

M. LARCHER revient lui aussi sur l'expérience de ce qu'il est possible de faire avec les partenaires du Sud au niveau de l'international. Une des vraies réflexions à mener – c'est souvent un sujet de discussion à France Volontaires – porte sur la difficulté d'ouvrir et de permettre à des jeunes de vivre cette expérience à l'international. Se pose alors la question de la prise en compte des besoins et des attentes des associations du Sud, qui accueillent les jeunes Français, qui sont aussi confrontées à des situations financières parfois difficiles et surtout à des jeunes, dans les pays du Sud – en Afrique, en Amérique du Sud – qui ressentent également le besoin, la nécessité de proposer cette expérience d'engagement pour des jeunes chez eux. Il est difficile, pour les partenaires du Sud, d'avoir les ressources nécessaires pour leur permettre d'accompagner ces jeunes du Nord. Jusqu'à présent, cela n'a pas été réellement pris en compte. Permettre à plus de jeunes Français de pouvoir vivre cette expérience à l'international, surtout des jeunes ayant des possibilités plus limitées, nécessite de se demander comment prendre en compte aussi les besoins et les attentes des associations du Sud qui vont accueillir ces jeunes. Il y a une vraie réflexion à mener autour de ce sujet.

Mme BOURROUILH appuie ce qui a été dit sur l'importance du caractère paritaire et de la diversité de ce comité stratégique et sur l'importance, au-delà des modalités, d'échanger sur les questions de fond. Peut-être, dans cette idée de feuille de route, faudrait-il imaginer et inventer la déclinaison de ce qui peut se passer sur les territoires pour qu'il puisse y avoir cette déclinaison de la coconstruction des politiques publiques, en associant les partenaires – associatifs notamment. Il est important que la qualité de ce dialogue qui existe ici puisse être vraiment déclinée dans le fond au niveau du territoire.

Mme BUSSON souhaite faire le lien entre l'échelon local et national. Il y a traditionnellement deux réunions par an qu'organise l'Agence avec les référents régionaux et une avec les référents départementaux, même si l'année précédente, cela n'a pas été le cas. C'est un des lieux qui peut faire le lien entre le comité stratégique et l'une des formes du local, en invitant pour une partie du temps de rencontre les membres du comité stratégique. Les départements vont, espère-t-on, monter en puissance de responsabilité et de dynamique dans le développement du service civique. Ces rencontres deviennent aussi importantes pour qu'il n'y ait pas des instances et des dynamiques complètement déconnectées les unes des autres.

M. LESTERLIN indique que ce qui impose que cette question soit traitée aujourd'hui ne se résume pas aux six dernières années et à ce qui est survenu au cours de cette période.

D'abord, six ans après la loi de 2010, est intervenu le concept de politique publique de l'engagement citoyen, qui n'existait pas en 2010. Le service civique est la forme majeure, c'est la colonne vertébrale, pour les jeunes, de la politique d'engagement citoyen. C'est nouveau. Par conséquent, l'organe qui détermine la stratégie et qui proprose au gouvernement la stratégie en la matière doit s'adapter à la réalité que le service civique n'est pas une politique de jeunesse, mais une politique de citoyenneté.

Deuxièmement, le service civique s'est rapproché institutionnellement du Premier ministre. Cela se traduit par la mise en place du Haut-commissariat et la décision par le président de la République que le haut-commissaire est en même temps, puisqu'il a nommé la même personne, président de l'Agence du service civique. Il y a donc une harmonisation entre l'institution et la politique.

Le troisième élément est la conséquence des deux premiers. Sans entrer dans le détail, M. LESTERLIN affirme que l'on ne fera pas l'économie d'une restructuration de l'architecture budgétaire du financement du service civique. Concrètement, ce ne sera plus l'une des

missions du ministère de la Jeunesse et des sports et cela ne peut être qu'une mission des services du Premier ministre.

Quatrièmement, la relation entre les institutions et la sphère privée de la société civile, qui est en effet majoritairement représentée dans cette instance, mérite clarification. Cela touche bien sûr à de l'interministériel, et chaque domaine d'action publique doit avoir un ministère dans l'organisation gouvernementale. Cette coordination, dans la conception qui a été mise en œuvre avec M. HIRSCH dès le départ, se situe au conseil d'administration. C'est au conseil d'administration qu'il y a un représentant du ministère du Budget, du ministère de la Défense – M. LESTERLIN regrette qu'il n'y ait plus un représentant de la Conférence des présidents d'université – du ministère de la Jeunesse bien sûr, du ministère des Affaires étrangères. C'est une affaire de décision de l'exécutif et cela relève du conseil d'administration. Le comité stratégique est une instance de réflexion, de concertation, d'élaboration de stratégies à soumettre aux décideurs.

Par ailleurs, l'international, non pas qualitativement — puisque le président de France Volontaires est vice-président de l'Agence du service civique — mais quantitativement, est malheureusement représentée au niveau du poids que pèse l'engagement citoyen à l'international, qui est 2 %, et ce n'est pas normal. Il faut donc que la représentation internationale de ce qui se fait en Europe et dans le reste du monde, et principalement dans les pays du Sud, soit à la hauteur des ambitions de l'Agence à cet égard. Ces ambitions, à l'initiative du gouvernement, ont fait l'objet d'un excellent rapport, rédigé par les deux inspections générales du Quai d'Orsay et du ministère de la Jeunesse. Pour l'instant, elles sont restées sur le papier, mais M. LESTERLIN espère qu'un jour elles connaîtront une mise en œuvre. Ce sont des échanges nombreux qui ont eu lieu avec l'Agence bien sûr mais aussi avec le président de France Volontaires.

En dernier lieu, dans cette rénovation du comité stratégique, il faut que ses membres réfléchissent non seulement à élaborer des stratégies pour l'avenir, mais qu'ils aient pour responsabilité d'évaluer les politiques publiques dont ils ont la responsabilité. En effet, il n'est pas possible de faire des projections sur le futur si l'on n'est pas capable d'évaluer ce qui a été fait.

Telles sont les grandes orientations qui devraient présider à une réorganisation, à une redéfinition du comité stratégique qui, dans sa nature et son existence juridique, ne change pas et qui est défini dans la loi du 10 mars 2010.

Le président remercie les membres du comité pour leurs interventions et souhaite réagir à ce tour de table. L'Agence va retravailler à partir des propositions formulées. Ce n'est pas simple parce qu'il y a deux niveaux de propositions, celles qui concernent le fonctionnement, la production du comité stratégique, et celles qui concernent son rôle politique. Il y a des problèmes d'organisation, d'effectifs, d'efficacité, qui doivent conduire à la reconfiguration du comité stratégique.

Il entend, et cela avait déjà été évoqué, qu'une bonne articulation, une bonne circulation d'informations entre une plénière du comité stratégique et des groupes de travail qu'il anime et fait produire, et dont la production entre dans les circuits de la réflexion et de la décision, est vraiment capitale. Un comité stratégique à 60 membres deviendra très vite un endroit où les prises de parole se succéderont, mais où il n'y aura pas de vrai dialogue. Par conséquent, il existe bien une dimension d'organisation de l'expertise de l'échange qui n'est pas mineure.

Le deuxième niveau de la réflexion est le niveau proprement politique. C'est réfléchir à la façon de donner corps, faire vivre l'esprit de coconstruction de ce que M. LESTERLIN a très justement appelé « une politique de citoyenneté ».

La conviction personnelle du président, qu'il ne cesse d'exprimer, est que la politique de l'engagement n'a de chance d'exister que si elle est immédiatement appropriée par l'ensemble des acteurs, y compris ceux de la société civile. Cela n'a pas de sens de croire qu'il est possible

d'administrer l'engagement. Cela ne s'administre pas. C'est une démarche d'action et de mobilisation, y compris de moyens publics.

Ce qui est difficile à comprendre et à s'approprier par les acteurs administratifs, c'est d'être dans l'action sur un mode profondément différent de ce qu'ils ont toujours fait avant. L'engagement civique, l'engagement des citoyens, ce n'est pas une politique administratrice, mais un projet politique qui doit être non seulement coconstruit, mais qui une fois construit doit être cohabité. L'engagement doit être habité en permanence. Il y a un problème de projection dans la durée parce que ce que tous cherchent à faire ici, c'est à changer durablement une forme de relation entre les individus et le collectif, entre la société civile et l'Etat dans la conception, la conduite, l'animation collective.

La politique publique de l'engagement citoyen vient de loin, mais elle a pris l'importance qu'elle a aujourd'hui au moment où les gouvernants et les politiques ont touché du doigt le risque de dislocation de la société qui était devant eux. Trouver le langage, les éléments de démonstration pour prouver à un certain nombre de gens, qui ont encore des réflexes très archaïques sur les outils, les armes, les procédures qu'il faut développer pour résister au risque de fragmentation, c'est l'enjeu politique qu'il y a ici. Le rôle du comité stratégique, c'est bien sûr d'être un lieu de débat, de discussion sur les orientations, d'évaluation, c'est d'être un lieu capable de faire résonner, de donner une représentation, une visibilité à de l'action en train de se faire.

De ce point de vue, les échanges qui ont lieu à chaque fois, à défaut d'évaluation au sens académique du mot, le retour d'expérience permanent sur lequel ont lieu les échanges ici est très précieux car c'est à partir de cela qu'est élaborée l'argumentation pour développer l'engagement civique. Les meilleurs défenseurs du service civique aujourd'hui, ce sont les jeunes volontaires. Qu'il soit possible de le dire aujourd'hui, que l'on commence à avoir une force sur laquelle s'appuyer pour le faire est un seuil très important de la montée en charge du service civique.

Coconstruction cohabitation, animation conjointe de ce mouvement sont au coeur du rôle de ce comité stratégique et l'Agence va y veiller très soigneusement en essayant de proposer, en tenant compte de ce qui vient de l'être, des modalités pratiques de composition et de fonctionnement qui permettront d'y répondre.

Le president émet deux autres remarques. L'une concerne ce qui va se passer au niveau départemental, avec la mobilisation des préfets dans le sens qui vient d'être indiqué, c'est-àdire visant à avoir véritablement dans chaque département, sur le service civique et sur la réserve – mais ce sont les mêmes, c'est une politique de citoyenneté et pas une politique de jeunesse – des instances et une habitude de travail où l'on fait les choses ensemble.

Le président affirme, entre parenthèses, que cela fait quelques décennies qu'il observe ou qu'il participe à des tentatives de construire une politique de jeunesse. Il pense que c'est un fantasme que l'on poursuit et il n'est pas sûr que cela existe, que ce soit un objet maîtrisable. Il est certain qu'il existe beaucoup de politiques dont les jeunes sont l'objet, dans lesquelles ils ont une place à occuper, mais par rapport aux intentions affichées, les résultats ont toujours été décevants et il faut en tirer les leçons.

Sa dernière remarque concerne la dimension internationale, qui n'est pas un sujet facile et sur laquelle il faut s'améliorer. La fusion avec Erasmus+ Jeunesse et Sport est une bonne occasion d'atteindre une masse critique et d'avoir des professionnels. Le président a commencé à faire connaissance avec l'équipe en charge du programme européen et le niveau d'expertise et le professionnalisme de ses membres sont tout à fait intéressants. Ils peuvent beaucoup apporter.

Il est sans doute possible de faire beaucoup plus et beaucoup mieux, mais le président n'est pas certain que l'Agence puisse donner aux associations de jeunes dans les pays du Sud le pouvoir d'agir dont ils ont besoin, ou pas seule. Il faut qu'elle soit plus efficace dans ses relations avec le réseau diplomatique. Le président est sensible aux propos de M. LESTERLIN

sur ses conversations avec les diplomates français sur le terrain et il n'est pas le premier à le dire. Autant l'administration centrale du Quai d'Orsay n'a pas toujours été très allante sur les enjeux de l'Agence, autant dans le réseau diplomatique, sur le thème du service civique, il y a toujours des échos très positifs. Il s'agit de faire levier pour essayer d'améliorer l'efficacité de l'Agence sur ce terrain.

L'Agence va retravailler ces premiers éléments de résonance aux interventions des membres du comité selon le calendrier qu'a présenté Mme DRILLIEN et tiendra le comité informé du processus et des propositions afin que, quelle que soit sa composition finale, aucun de ses membres actuels ne soit laissé à l'écart de la démarche et ne sache s'il pourra, dans la composition future et le dispositif à venir, à nouveau trouver une place pour participer à cette coconstruction permanente que tous appellent de leur vœux.

\*\*\*